



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
SAMEDI 20 JANVIER 2024

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 976-200060473-20240119-DELIB042024-DE



N°04/2024

En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 18 Pour : 18
Absents : 16 Contre : 00
Procurations : 00 Abstention : 00
Votants : 18 Blanc : 00

Ali Moussa MOUSSA BEN, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Zamimou AHAMADI, Mouslim ABDOURAHAMAN, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Hafidhou ABIDI MADI, Mirhane OUSSINI, Djaldi MOUSSA, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSOUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Attoumani Black ABDULLAH, Abdou RACHADI

Objet :

Mise à jour du tableau des effectifs

Étaient absents :

Andjouza M'LADJAO, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zaïdi ABDOU, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakiya TOIBIBOU, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Assani-Soufiane AYOUBA, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD

Procurations :

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 25/01/2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois d'août, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Hafidhou ABIDI MADI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;

Le Président

LE PRÉSIDENT

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique ;

Vu le rapport n°04/CCSUD/2024 relatif à la mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant la nécessité, dans le cadre du renforcement des services, de mettre à jour le tableau des effectifs, afin de tenir compte des différentes évolutions nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Ces évolutions tendent à :

- La création d'un poste de Chef(fe) de projet CLS ;
- La transformation du poste d'agent technique polyvalent en chef d'équipe technique pour permettra un meilleur fonctionnement de l'équipe technique très sollicitée au quotidien, une meilleure dynamique et le respect du planning des missions mis en place au sein de la direction du patrimoine et de la gestion des infrastructures d'intérêt communautaire ;
- La transformation du poste d'animateur(trice) santé environnement en poste de coordinateur(trice) santé environnement.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Décide :

Article 1 : De valider la mise à jour du tableau des effectifs tels que demandé dans le tableau annexé ;

Article 2 : En conséquence, de mettre à jour l'organigramme général des services ;

Article 3 : D'imputer la dépense au chapitre 012 du budget communautaire ;

Article 4 : d'autoriser le Président à entamer toutes démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20240119-DELIB042024-DE

Fait à Bandréle le 24 janvier 2024

Berger
Levrault



LE PRÉSIDENT

Moussa MOUSSA BEN